



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-VRAN légalement convoqué le 20 juin 2025, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Mme GASPAILLARD Evelyne, Maire.

Présents : Mme GASPAILLARD Evelyne, M. POSTAIRE Xavier, M. DESBOIS Dominique, M. VIEIRA Pascal, Mme RUELLAN Christelle M. GASPAILLARD Vincent, M. MARCHAND Philippe, Mme ROUXEL Anne-Marie, M. CARDIN Yannick, Mme BADOUARD Sandrine, Mme GONTHIÉ Martine

formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire : M. POSTAIRE Xavier

Absente excusée : Mme MARETHEU Virginia

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres votants : 11

ORDRE DU JOUR :

- Ajout à l'ordre du jour : avis projet SAGE VILAINE
- Finances : Décision modificative N° 1 – BP 2025
- Subvention APE
- Devis beffroi Eglise (reporté)
- Devis ordinateur Mairie poste accueil
- Cimetière :
 - Tarifs concession nouveau columbarium
 - Devis cavurnes + tarifs concession (reporté)
- Adhésion groupement de commandes gaz LCBC
- SDE 22 : rénovation d'une lanterne au lotissement de l'Epine
- Questions et informations diverses

Le procès-verbal de la séance du 22 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

1) Budget Primitif 2025 - Décision modificative N° 1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'effectuer les opérations suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-20415331 : Subv. éts adm - Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €	1 270,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	1 270,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-1035 : Jardin Guédou	4 470,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-1031 : Rénovation école publique	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-1004 : Acquisition de matériel	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	4 470,00 €	3 200,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	4 470,00 €	4 470,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

2) Attribution d'une subvention

L'association des parents d'élèves (APE) participe financièrement aux sorties scolaires, animations éducatives ou évènements organisés par le RPI le Blé en Herbe contribuant ainsi au bien-être et à l'épanouissement des enfants scolarisés sur la commune.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 500 euros à l'association des parents d'élèves de Saint-Vran pour l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à l'association des parents d'élèves de l'école publique en soutien aux actions menées au bénéfice des élèves.
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

3) Acquisition matériel informatique Mairie – Poste accueil

Madame le Maire présente au conseil municipal la proposition commerciale de BERGER LEVRAULT, éditeur de logiciels, pour la fourniture et l'installation d'un poste informatique à la Mairie – poste accueil (station de travail, installation et paramétrages) d'un montant de **1984 € HT** soit **2380.80 € TTC**.

Après en en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de retenir le devis présenté.
- **Autorise** le Maire à signer ce devis.

4) Cimetière : tarifs concession nouveau columbarium 4 cases (modèle Arvor 6)

Suite à l'acquisition d'un columbarium 4 cases modèle Arvor, il est nécessaire de fixer les tarifs des concessions. Après analyse des coûts d'entretien et des pratiques observées dans les communes voisines, il est proposé d'adopter les tarifs suivants :

Durée de la concession	Tarif TTC
5 ans	150 €
10 ans	300 €
15 ans	450 €
30 ans	800 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De fixer les tarifs des concessions du nouveau columbarium modèle Arvor selon le barème ci-dessus.
- Que ces tarifs entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2025.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

5) Marché de fourniture et de livraison de gaz propane - Adhésion groupement de commandes LCBC

Par choix de cohérence et de mutualisation, il a été décidé de constituer un groupement de commandes en application des dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique, approuvé par tous les organes exécutifs de tous les membres du groupement et portant sur le marché « fourniture et livraison de gaz propane ».

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de retenir la procédure de groupement de commandes dont seront membres les communes ayant demandé l'adhésion au groupement et Loudéac Communauté Bretagne Centre.

- La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention.
- Le groupement prendra fin au terme du marché.
- Loudéac Communauté Bretagne Centre assurera les fonctions de coordonnateur du groupement procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des candidats et signera puis notifiera le marché.
- Chaque collectivité membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement des factures.
- La commission MAPA sera celle de Loudéac Communauté Bretagne Centre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Vu le Code des Marchés publics et notamment son article 8,

- **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes relatif au marché « fourniture et livraison de gaz propane » proposé par Loudéac Communauté Bretagne Centre,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour signer le marché ainsi que tous documents s'y rapportant.

6) Lotissement de l'Épine – Rénovation d'une lanterne du foyer G053

Madame le Maire présente le projet de rénovation d'une lanterne du foyer G053 (état vétuste) au lotissement de l'Épine proposé par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1049.76 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'étude et de suivi). Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 d'un montant de **631.80 Euros**. Ce montant est transmis à titre indicatif ; le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de rénovation d'une lanterne du foyer G053 au lotissement de l'Épine proposé par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor et autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

7) Avis projet SAGE VILAINE

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un document de planification qui définit à long terme les objectifs et les orientations d'utilisation et de protection des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques sur un territoire appelé bassin versant. Le SAGE est élaboré de manière collective par l'ensemble des acteurs de l'eau et du territoire. Ils sont regroupés au sein d'une assemblée délibérante, la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui offre un espace de discussion et de prises de décisions. La démarche de révision du SAGE VILAINE a été engagée en 2022.

Règle 1 : Interdiction d'utilisation d'herbicides sur les cultures de maïs sur les secteurs à risque érosion des aires d'alimentation de captage (AAC) prioritaires au titre des pesticides.

Après avoir pris connaissance du choix des orientations retenues par la CLE, le conseil municipal émet à la majorité (9 voix) un avis défavorable sur le projet SAGE VILAINE tel que présenté dans sa version soumise à consultation en raison de la composition de la CLE et de la règle 1 ne prenant pas suffisamment en compte les contraintes des agriculteurs et les délais nécessaires (moyens humains et financiers) pour atteindre les objectifs de qualité de l'eau qui ne sont pas remis en cause par les élus ; 1 voix pour avis favorable, 1 abstention.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ **Dates des prochains conseils municipaux**

- jeudi 4 septembre à 20H
- jeudi 16 octobre à 20H
- jeudi 13 novembre à 20H
- jeudi 18 décembre à 20H

➤ **Beffroi Eglise**

La Mairie a obtenu un avis favorable pour le financement au titre de la DETR de la rénovation du beffroi de l'Église. Afin d'engager les travaux, de nouveaux devis sont en attente, la mobilisation des entreprises s'avérant toutefois difficile.

Le Secrétaire de séance,



Xavier POSTAIRE

Pour copie conforme,

Le Maire,



Evelyne GASPAILLARD